

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 13/12/2024

Publication le 23/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 05\_201224

**OBJET : ADMINISTRATION  
GENERALE**

Approbation de l'intégration  
de la Commune d'Aubagne  
en qualité de membre actif de  
l'Association Mobilitéés.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_05-DE  
Reçu le 23/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/12/2024



## Délibération n°05\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

### **Monsieur Alain ROUSSET rapporte :**

MOBILIDEES est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901. Elle a été créée le 20 Octobre 2011 par 3 membres fondateurs :

- Le Syndicat de la ZI des Paluds ;
- L'Association Syndicale Libre (ASL) Parc d'Activités Commerciales Auchan Aubagne (PACAA) ;
- L'ASL du Parc d'Activités de la Plaine de Jouques à Gémenos (APAGE).

Cette Association a pour but de mettre en œuvre des actions collectives pour l'amélioration des déplacements générés par les entreprises du Pôle d'activités « Paluds Aubagne Gémenos ».

Son siège social est fixé à l'adresse suivante : MOBILIDEES chez ASLP Aubagne - Centre de Vie AGORA Bâtiment B – BP 1155 – 13783 AUBAGNE cedex. Le bureau administratif est situé dans les locaux de la société SARTORIUS – 510, avenue de Jouques – 13400 AUBAGNE.

Au vu de la maturité acquise par l'Association MOBILIDEES, et comme prévu lors de sa création, 2 des ASL fondatrices, l'APAGE et PACAA, ont décidé de faire évoluer leurs engagements auprès de cette dernière.

Ainsi, l'ASL PACAA a décidé de quitter l'Association MOBILIDEES, tandis que l'ASL APAGE a décidé de réduire ses engagements, tout en restant adhérente de l'Association MOBILIDEES.

Ces mutations appellent donc une refonte des statuts de cette Association qui sera désormais composée de :

- L'ASLSP des Paluds (Syndicat de la ZI des Paluds),
- Représentants des entreprises / associations adhérentes,
- Représentants des mairies d'Aubagne et de Gémenos.

La finalité de cette refonte porte donc sur l'intégration de la Ville d'Aubagne comme membre à part entière de l'Association MOBILIDEES.

Aussi, cette délibération propose au Conseil Municipal d'acter l'intégration de la Ville d'Aubagne comme membre actif de l'Association MOBILIDEES,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'intégration de la Commune d'Aubagne en tant que membre de l'Association MOBILIDEES,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_05-DE  
Reçu le 23/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/12/2024



**Délibération n°05\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)**

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE UNIQUE** : d'AUTORISER l'intégration de la Ville d'Aubagne comme membre à part entière de l'Association MOBILIDEES.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_05-DE  
Reçu le 23/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/12/2024

